
**Lámi Des Patriotes, Ou Le Défenseur De La Constitution,
Volume 4 (French Edition)**

Duquesnoy Adrien-Cyprien

Title: Lámi Des Patriotes, Ou Le Défenseur De La Constitution, Volume 4 (French Edition)

Author: Duquesnoy Adrien-Cyprien

This is an exact replica of a book. The book reprint was manually improved by a team of professionals, as opposed to automatic/OCR processes used by some companies. However, the book may still have imperfections such as missing pages, poor pictures, errant marks, etc. that were a part of the original text. We appreciate your understanding of the imperfections which can not be improved, and hope you will enjoy reading this book.





1

2

3

4

L' A M I
DES PATRIOTES,

5677

O U

LE DÉFENSEUR
DE LA CONSTITUTION.

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

SECONDE ANNÉE.
TOME QUATRIÈME.



A P A R I S,

Chez DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire de
l'Académie Française, rue Christine, n°. 12.

1791.

DFA
L'Ami

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
240755B
ASSOCIATED WITH THE
TILDEN FOUNDATIONS
R 1948 L

(1)

N^o. 1^{er}.

L' A M I
DES PATRIOTES,
OU LE DÉFENSEUR
DE LA CONSTITUTION

Hic terminus haret. Vire.

AMIS, ennemis de la constitution, tous attachent leurs regards, avec le même intérêt, sur la nouvelle législature, quelque différens sans doute, quelque contraires même que soient les principes de cet intérêt. Les uns paroissent craindre encore; conséquemment les autres esperent. La plus simple réflexion devoit suffire cependant pour démontrer combien peu sont fondées ces craintes & ces ridicules esperances. Il est vrai qu'on avoit répandu; plusieurs jours avant le terme de la premiere session, que la nouvelle législature avoit le projet de se déclarer assemblée constituante (1); mais il est vrai aussi que

(1) L'écrivain estimable qui a daigné nous confier la continuation de cet ouvrage, & que nous avons si peu
8 Octob. 1791 T. IV. A

cette absurde nouvelle , quelque soin que l'on ait donné aux moyens de l'accréditer , étoit tombée d'elle-même , & s'étoit anéantie dans le mépris le plus profond , avant que la nouvelle législature se fût constituée assemblée législative. J'ai vu les hommes les moins instruits n'y faire aucune attention , ou la traiter avec une pitié vraiment humiliante pour les inventeurs. Je n'en ai été nullement étonné ; car je suis très-convaincu qu'il est peu de gens de bonne foi , qui ignorent , ou qui ne sentent pas que la constitution a pour garant la volonté de la nation , & qu'elle a peu à craindre avec un tel appui.

Qu'importent en effet aujourd'hui les ligués,

d'espérer de remplacer , a déjà combattu , & avec son succès ordinaire , ce faux sujet d'alarmes. Nous n'y ferions pas revenus , s'il ne nous avoit paru nécessaire de ne laisser subsister aucunes traces de préjugés fâcheux contre la nouvelle législature.

C'est une chose très-plaisante à observer dans la marche du parti ennemi de la révolution , que l'extrême facilité avec laquelle ses aveugles sectaires donnent pour des faits très-réels , les diverses absurdités qu'ils imaginent & qu'ils feroient eux-mêmes par croire. Voilà comme ils se sont abusés jusqu'à ce moment de rêveries en rêveries , toujours en annonçant comme très-certain ce qui n'étoit que l'objet très-fantastique de leurs vœux & de leurs espérances. Ainsi , ils auroient désiré , & l'on ne fait trop encore ce qui pourroit leur en revenir d'avantageux , que la nouvelle législature se fût déclarée constituante. A l'instant même ils répandent que ce sont là ses intentions ; les courriers partent pour porter cette belle nouvelle à Worms , à Coblenz , & rapporter en échange à Paris quelque autre nouvelle de la même valeur. Cet excès de délire est vraiment inconcevable.

(3)

les complots enfin, les divers esprits de parti, les plus puissantes coalitions, tous les efforts réunis, si l'on veut, d'une législature? Supposons-la toute composée d'hommes les plus habiles & les plus intéressés à renverser ce nouvel ordre de choses: eh bien, que pourroit-elle encore? où prendroit-elle les moyens d'arriver à ce but? Dans le consentement de la nation sans doute; car, hors de là, je ne vois plus nulle part de vraie force. Or comment obtenir un consentement universel pour détruire, égal à ce consentement universel, si fortement prononcé, pour respecter & conserver ce qui est? Cela ne se pourroit qu'en démontrant parfaitement, en persuadant à tout le monde que ce qui est ne vaut rien; que les droits de l'homme ne sont qu'une rêverie métaphysique, les droits de la liberté & de l'égalité autant de folies (1).

(1) Ce seroit là cependant qu'il faudroit en venir, si l'on prétendoit changer la constitution qui, au fait n'est essentiellement que cela. Tout ce qui la compose ne tend évidemment qu'à établir les droits de la liberté & de l'égalité.

On peut croire à des contre-révolutions d'opinions; lorsqu'il s'agit de principes de théologie, par exemple, d'anciens gouvernemens ou de prétendues sciences qui ne sont rien moins que démontrées; mais c'est une folie d'attendre des contre-révolutions de vérités universellement reconnues & senties telles qu'elles sont, dès l'instant même où l'on commence de les entrevoir. Il n'y a pour elles de changemens à craindre ni à espérer. Une insurrection générale, plus prompte que la pensée, seroit bientôt rentrer dans le cercle

(4)

Or il est, je crois, très-facile d'imaginer que la législature qui entreprendroit cette tâche n'auroit pas de grands succès à espérer, & qu'elle pourroit bien (loin d'être assez forte en crédit pour s'établir assemblée constituante) avoir à peine le temps de commencer ses démonstrations. Qu'on ne nous parle pas ici d'aucune puissance de l'intrigue ; car on intrigue contre des ministres, une cour, un gouvernement isolé du peuple ; mais on ne sauroit employer ce petit moyen contre une nation.

Laiſſons cette question, il seroit ridicule de l'agiter plus long-temps ; il seroit d'ailleurs indécent de combattre sérieusement des doutes aussi absurdes sur les lumières & les dispositions de la nouvelle législature, au moment même où elle nous fait concevoir d'elle les plus heureuses espérances. Entourons-la au contraire de toute notre confiance, & n'épargnons rien pour lui faciliter les moyens de faire tout le bien qu'elle semble déjà nous promettre.

Il faut bien s'attendre qu'elle aura aussi ses troubles, ses agitations ; car il est impossible de supposer que la seule diversité des opinions sur les objets mêmes les plus simples,

constitutionnel la législature quelconque qui seroit assez imprudente pour en sortir. Ce n'est ni sur des conventions, ni sur des sermens que reposent aujourd'hui nos heureuses destinées, c'est sur cet inébranlable assentiment donné à ce qui nous est démontré être bon, utile, & convenable pour tous.

comme véritable cause, ou comme prétexte, n'y amène les tracasseries, les débats, & toutes les prétentions qui forment le cortège ordinaire de l'amour-propre. Mais sans doute il y aura loin de là aux injures réciproques, aux menaces, & à toutes les fureurs des deux extrémités de la droite & de la gauche de l'assemblée constituante; nous n'y verrons plus ces rixes indécentes provoquées, tour à tour, par l'abus de la force d'un côté, & de l'autre par des desirs de vengeance que le désespoir de l'impuissance ne rendoit que plus véhémens (1). Il n'y a plus là ni nobles, ni

(1) Je ne vois rien qui puisse justifier les excès d'un côté, ni excuser les moyens de défense de l'autre. Cette conduite des deux extrémités a été la même jusqu'à la dernière séance inclusivement. Le côté droit, avec une mauvaise cause, & de plus mauvais défenseurs encore, a tout naturellement fini comme il devoit finir, c'est-à-dire en perdant tout, & au delà de ce qu'il auroit dû perdre; car il n'emporte même rien de cet intérêt qu'on ne sauroit gueres se défendre d'accorder à des ennemis qui ont succombé. La raison de cela est qu'avec de la mauvaise foi, quelque malheureux que l'on soit, on ne peut jamais paroître intéressant. Si les membres de la minorité eussent tout simplement donné tout ce qu'ils auroient pu trouver de raisons, bonnes ou mauvaises, pour conserver ce qu'ils avoient, rien n'auroit été plus naturel; mais qu'ils aient constamment refusé, contre le témoignage de leur raison & de leur conscience, de reconnoître des vérités premières, sur lesquelles on ne peut avoir qu'une opinion, voilà ce qui ne peut s'excuser. Il faut convenir que dans ce genre M. l'abbé Maury les a très-mal servis, & que ce n'étoit pas là, sous aucuns rapports, l'homme qu'il leur falloit. On ne diroit